



## Lettre en vue d'un licenciement au pied du sapin !

A la CPAM de la Manche, la fameuse « trêve des confiseurs » en période de Noël n'aura pas lieu.

### Et pour cause !

Un de nos collègues est convoqué à un **entretien préalable le mercredi 20 décembre** en vue de son licenciement pour insuffisance professionnelle.

Il convient de souligner que ce type de procédure permet de ne pas convoquer les DP à l'entretien et déroge de ce fait à l'article 48 de la CCN. Le salarié peut juste se faire accompagner d'un agent de la caisse pour exposer sa défense face à l'employeur.

Notre collègue, choqué par cette convocation, a fait un malaise à son poste de travail. Il est depuis **en arrêt médical** et ceci **jusqu'au 31 décembre**. **L'entretien ne pourra donc pas se dérouler à la date programmée.**

La CGT a demandé à la direction de renoncer à la procédure engagée au regard des éléments en sa possession.

### Insuffisance professionnelle !!! ???

En octobre dernier, notre collègue était félicité par le directeur pour sa qualité d'intégration avec la promesse de la tenue de sa formation professionnalisante en 2018.

Son entretien d'évaluation 2016/2017 fait ressortir de bonnes, voire de très bonnes appréciations.

A aucun moment, il ne lui a été reproché et notifié un changement dans la tenue de son poste de travail.

### Incompréhension totale !!!! Que cache cette convocation ?

La direction entend-elle sanctionner notre collègue qui a exprimé son point de vue sur l'organisation du travail ?

Faut-il voir dans cette procédure une démarche anticipée du directeur dans la perspective de la prochaine COG 2018-2021 qui prévoit de nouvelles suppressions d'emplois ?

### Ne laissons pas faire. Unissons nos forces pour refuser le procédé.

Aujourd'hui c'est notre collègue... et demain, après demain .... A qui le tour ? Isabelle, Patrick, Véronique, David, ....., ?????

Sans omettre qu'il faut continuer à combattre les prérogatives de la future loi travail qui offrira aux employeurs des facilités pour licencier et au moindre coût.

**Le syndicat CGT appelle l'ensemble du personnel de la CPAM de la Manche à rester vigilant quant à la suite qui sera donnée à ce dossier.**

*Saint-lô, le 15 décembre 2017*